

3. Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 29 février 2024



Préambule

Le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** est le document phare du PLU.

- Il formalise le projet de territoire pour les **10 à 15 prochaines années** en s'appuyant sur les enjeux du diagnostic du territoire,
- Le PADD n'est pas opposable aux tiers, cependant ses orientations doivent trouver une traduction réglementaire dans le règlement écrit ou graphique. De même, le dispositif réglementaire (Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), zonage et règlement du PLU) doit traduire les orientations du PADD.

Le contenu du PADD est défini par l'article L. 151-5 du Code de l'urbanisme. Il aborde ainsi les thématiques suivantes, dans la continuité des prescriptions réglementaires :

1. Le PADD définit les orientations générales des politiques

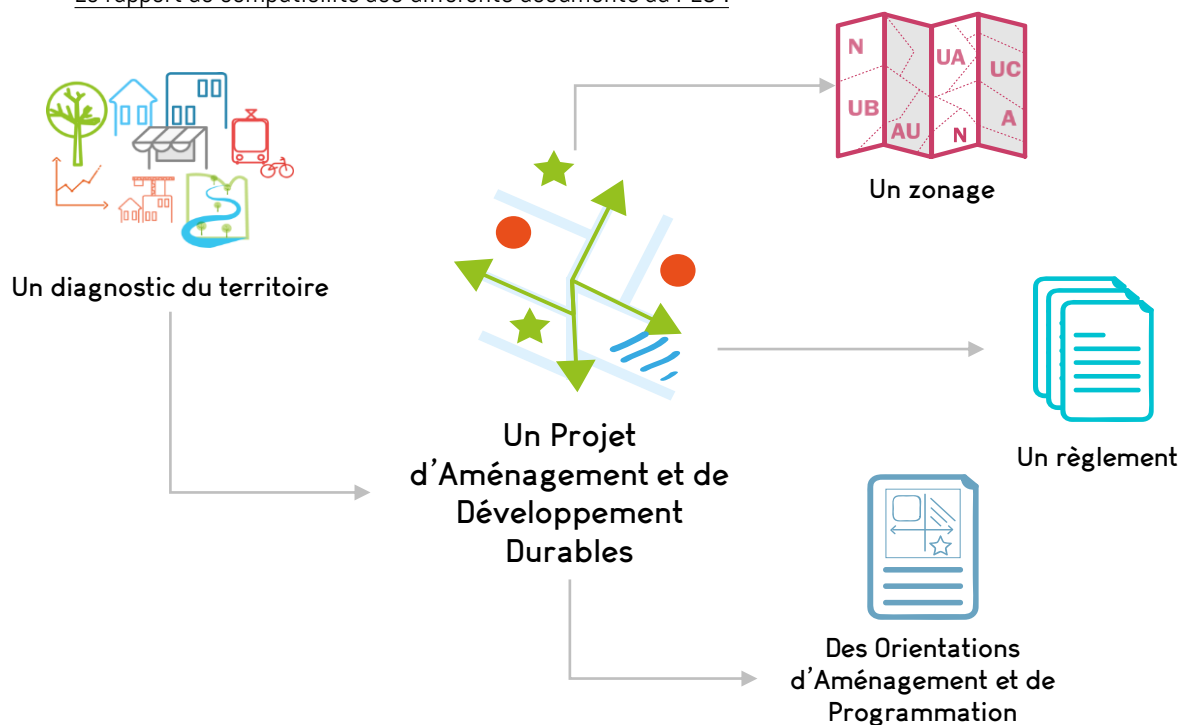
- d'aménagement,
- d'équipement,
- d'urbanisme,
- de paysage,
- de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers,
- de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2. Le PADD arrête les orientations générales concernant

- l'habitat,
- les transports et les déplacements,
- les réseaux d'énergie,
- le développement des communications numériques,
- le développement économique,
- l'équipement commercial,
- les loisirs.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Le rapport de compatibilité des différents documents du PLU :



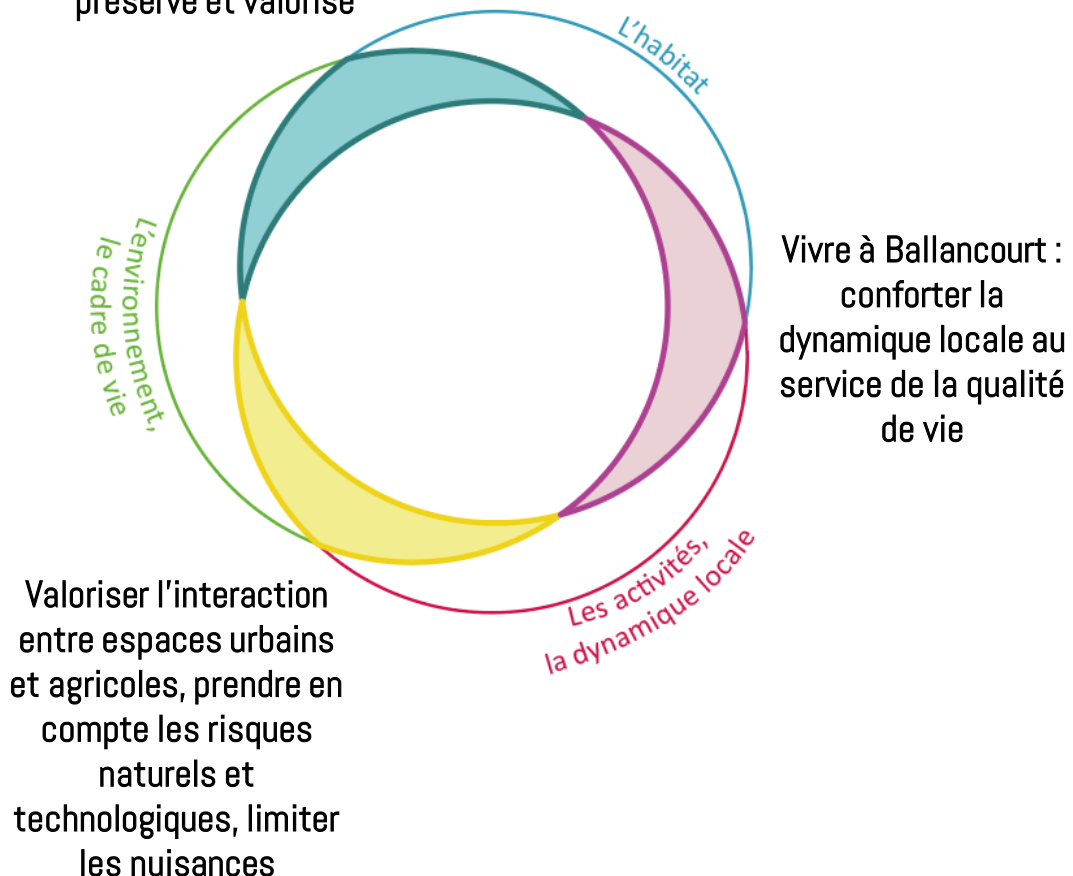
Introduction

Un projet de territoire fondé autour de l'intersection entre trois grands axes

L'ambition portée par les élus pour l'évolution du territoire communal s'articule autour d'ambitions fortes portées sur l'environnement et le cadre de vie communaux, le développement d'une offre d'habitat bien intégrée et répondant aux besoins de la population et la confortation de la dynamique et de l'attractivité locales, et notamment par les activités économiques dans leur diversité.

L'interaction entre ces trois cercles d'enjeux permet ainsi de dégager trois axes majeurs pour le projet de territoire communal :

Un habitat adapté, au cœur d'un environnement préservé et valorisé



Vivre à Ballancourt : conforter la dynamique locale au service de la qualité de vie

Valoriser l'interaction entre espaces urbains et agricoles, prendre en compte les risques naturels et technologiques, limiter les nuisances



Un habitat adapté, au cœur d'un environnement préservé et valorisé

Ballancourt-sur-Essonne fait actuellement face à une **pression foncière**, qui doit être **maîtrisée et encadrée** afin de **préserver les qualités paysagères de la commune** et **valoriser et conforter la présence de la nature en ville**.

Il s'agit ainsi de **préserver et mettre en valeur les espaces à fort enjeux environnementaux** ainsi que le **patrimoine bâti et naturel**, tout en proposant **une offre de logement permettant à tous d'habiter à Ballancourt**, adaptée aux évolutions des modes de vie et portant une **ambition forte de qualité architecturale et environnementale**.





Un habitat adapté, au cœur d'un environnement préservé et valorisé

Renaturer les espaces de vie de la commune, favoriser le développement de la nature en ville au service de la biodiversité locale

- Favoriser le développement de la **nature en ville à toutes les échelles** (espaces publics et privés), des arbres aux espaces verts aux cœurs d'îlots, en passant par les jardins et espaces paysagers privés. Valoriser le rôle de ces espaces dans la limitation des effets **d'îlots de chaleur** et permettre la **bonne perméabilité des sols**.
- Rendre accessible des espaces de jardin aux habitants, en particulier grâce à la création et l'extension des **jardins familiaux et vergers publics et/ou participatifs**.
- Valoriser la fonction du **parc Imbert** et des autres **espaces verts publics** comme lieux riches en **biodiversité** et de contact avec la nature pour les habitants.
- Conserver des **espaces non jardinés** pour favoriser le développement de la **biodiversité autochtone** au sein des espaces urbains.
- Valoriser les **fonctions spécifiques** de chaque type d'espace naturel (boisements, jardins particuliers, espaces de zones humides, friches naturelles...) pour le développement de la biodiversité à toutes les échelles.
- Préserver la **fonctionnalité écologique des zones humides** des étangs de la vallée de l'Essonne, ainsi que les espaces de ripisylve.
- **Valoriser la présence de l'Essonne et du ru de Ballancourt** comme éléments structurants de la trame bleue au sein de la commune, développer leur accessibilité.



Valoriser les qualités et la diversité des paysages et des espaces naturels de la commune

- Préserver les éléments du **grand paysage**, en particulier les massifs forestiers, les espaces agricoles, les côteaux de l'Essonne ou encore les étangs de la Vallée de l'Essonne.
- **Valoriser les vues** sur le grand paysage et les éléments identitaires de la ville, notamment sur le Mont, la Butte ou le clocher de l'église.
- **Valoriser les espaces boisés** du Mont et de la Butte dans leurs qualités forestières, notamment dans leur fonction d'espaces de promenade de proximité pour les habitants.



Un habitat adapté, au cœur d'un environnement préservé et valorisé

Veiller à développer une offre résidentielle permettant un parcours résidentiel complet pour les Ballancourtois, favoriser la mise en œuvre de la mixité sociale sous toutes ses formes

- Offrir un **parcours résidentiel complet** pour les Ballancourtois, **conforter le vivre ensemble** à l'échelle de la commune.
- Favoriser une **mixité sociale diffuse et bien intégrée** dans les différents quartiers de la commune, et notamment *via* les projets d'aménagement d'ensemble afin de maintenir une diversité de l'offre entre locatif privé, locatif social et accession à la propriété tout en répondant aux objectifs de la loi SRU.
- Encourager la mise en œuvre d'un **habitat adapté à des publics spécifiques**, particulièrement pour favoriser une **mixité générationnelle** à l'échelle de la commune (personnes âgées, jeunes ménages, personnes handicapées...), à l'exemple de la rénovation récente du Village retraite.



Porter une attention particulière à la bonne intégration paysagère et urbaine des nouveaux logements

- Garantir une **intégration harmonieuse des nouvelles constructions** dans leur environnement urbain, en encadrant la densification des espaces urbains et en maîtrisant celle-ci.
- Permettre une **évolution maîtrisée des espaces urbains** en fonction des caractéristiques et formes urbaines de chaque quartier, ainsi qu'en prenant en compte les risques (inondations, cavités, ruissellement...).
- Garantir de **bonnes conditions d'accessibilité et de stationnement** adaptées à l'usage de chaque terrain constructible. Prévoir, dans les nouvelles opérations d'aménagement, des stationnements visiteurs pour limiter l'encombrement de l'espace public.



Un habitat adapté, au cœur d'un environnement préservé et valorisé

Valoriser les différents espaces urbains en fonction de leurs caractéristiques propres

- Conforter les **fonctions de centralité du cœur de bourg** en s'appuyant notamment sur le projet de **réaménagement de la place de l'église** et en valorisant les qualités architecturales et paysagères du centre-bourg, afin de conforter son caractère historique et patrimonial.
- Encadrer l'évolution des quartiers sous la forme de **lotissements** en limitant l'évolution des constructions existantes et en préservant les équilibres bâtis et non-bâtis, ainsi que leur fonction résidentielle.
- Permettre une évolution modérée et maîtrisée des **quartiers d'habitat diffus** en garantissant les équilibres bâtis et non-bâtis et en limitant les divisions parcellaires.
- Préserver le **caractère végétal et arboré des quartiers d'habitat diffus** en conservant les **cœurs d'îlots verts** et les **fonds de jardin**, ainsi que leur visibilité depuis l'espace public.
- Limiter l'exposition des habitants aux **risques**, en particulier le **risque inondation** et le risque lié à la présence de **cavités souterraines**.



Permettre la création de nouveaux projets de logement bien intégrés et valorisant la présence de la nature en ville

- Développer des projets bien intégrés dans leur environnement urbain et paysager et contribuant à une diversification de l'offre en logement sur les sites suivants :
 - Le secteur d'entrée de ville sud-est,
 - Le secteur d'entrée de ville sud-ouest,
 - Croix Auvert
 - 1, rue Eugène Pereire
 - Pallau,
 - Gare.
- Mettre en œuvre une **politique d'aménagement économe du point de vue de la consommation foncière**, qui induise une évolution modérée de l'enveloppe urbaine dans la continuité des espaces urbains existants et limitée à 5,3 ha.



Un habitat adapté, au cœur d'un environnement préservé et valorisé

Valoriser la qualité de l'habitat à l'échelle de chaque opération et chaque projet de logement, soigner l'implantation et l'orientation des nouvelles constructions en faveur de la qualité de vie de leurs habitants et des habitants alentours.

- Assurer de **bonnes conditions d'ensoleillement** pour chaque nouveau logement, ainsi que pour les logements existants.
- Garantir le respect de **l'intimité des jardins** en limitant les co-visibilités subies
- Valoriser la **qualité des espaces extérieurs** par une profondeur de jardin « à vivre » suffisante.



Développer une offre de logement adaptée aux évolutions des modes constructifs et modes d'habiter

- Viser une **performance énergétique élevée** des logements, notamment dans les secteurs de projet.
- Permettre **l'adaptation du logement** aux besoins des habitants.
- Répondre aux besoins des habitants en **espaces extérieurs « à vivre »** dans les nouvelles opérations logements, garantir la bonne intégration architecturale des balcons.
- Encourager le développement des **modes d'habiter innovants** sur la commune (habitat participatif, logement évolutif...).

Valoriser le patrimoine du territoire à ses différentes échelles

- Accompagner la préservation et la valorisation du **château du Grand Saussay** et de son parc arboré.
- Préserver et valoriser les éléments du **patrimoine bâti** dans leur diversité (équipements, villas et maisons bourgeoises, fermes, maisons ouvrières, certains murs de clôtures, lavoir, patrimoine vernaculaire...).
- Permettre une **évolution du bâti patrimonial** dans le respect de ses caractéristiques, dans le cadre d'une adaptation aux nouveaux besoins et usages.
- Mettre en valeur les éléments de patrimoine bâti en portant une attention spécifique sur **l'évolution de leurs abords**, afin qu'ils ne soient pas dénaturés par leur environnement urbain.





Vivre à Ballancourt : conforter la dynamique locale au service de la qualité de vie

Pôle de proximité à l'échelle de la Communauté de communes et du département, Ballancourt-sur-Essonne est **une ville dynamique** et qui peut s'appuyer sur la présence **d'équipements structurants**, d'une **gare du RER**, de **polarités commerciales de proximité**, ou encore **d'activités économiques** permettant une **vie locale dynamique et à taille humaine**.

Le projet de territoire entend ainsi valoriser ces qualités tout **en s'engageant dans la transition écologique du territoire**, notamment à travers le **programme « Petites Villes de demain »** dont la commune est lauréate. Il s'agit particulièrement de s'appuyer sur un **réaménagement d'espaces publics structurants**, au profit de la **qualité de vie** des habitants puis de **renforcer les possibilités de mobilités alternatives à la voiture** (mobilités actives et transports en commun) au service des usages du quotidien et favorables à la transition écologique du territoire.



Vivre à Ballancourt : conforter la dynamique locale au service de la qualité de vie

Porter une attention forte sur le réaménagement des espaces publics, pour des aménagements qualifiant les paysages de la commune et « à vivre »

- Mettre en œuvre le **réaménagement de la place de l'église** pour en faire le véritable **cœur du centre-bourg** de la ville. Aménager cet espace de sorte à en faire un lieu de convivialité structurant pour la commune en réorganisant les différentes parties de la place et en réduisant la place occupée par la voiture.
- S'appuyer sur les **espaces publics pour développer des continuités vertes** et une présence de nature en ville, en particulier par la réouverture et la renaturation du ru de Ballancourt rue de l'Aunette, jusqu'à la rue Saint-Martin.
- **Sécuriser et favoriser les déplacements actifs** à destination de l'ensemble des habitants (piétons, personnes à mobilité réduite, familles...), fluidifier les circulations et réduire les nuisances routières.
- Poursuivre la politique de **sécurisation des voies et carrefours dangereux**. Faire en sorte que de nouvelles opérations ne contreviennent pas à cette politique de sécurisation des circulations routières.
- Réfléchir aux réaménagements des espaces publics avec les habitants *via* une **concertation** préalable, afin qu'ils soient adaptés aux usages.



Soutenir les activités économiques de la commune dans leur diversité

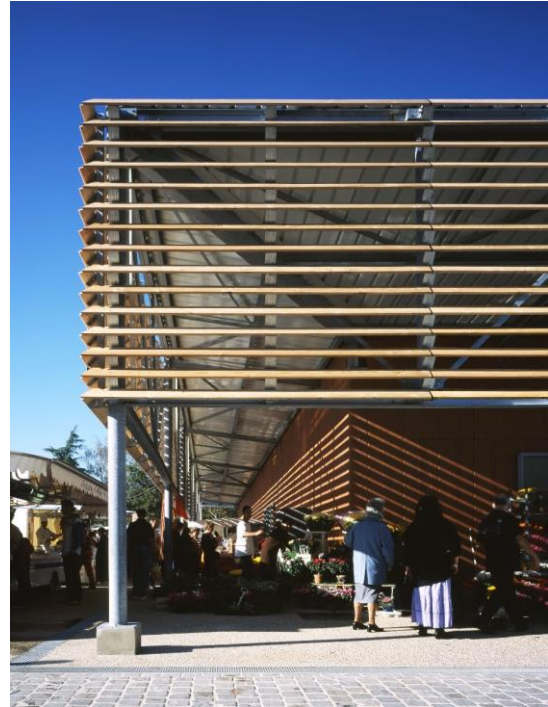
- Accompagner les **entreprises des zones d'activités économiques** de l'Aunaie et des Gros par des dispositions réglementaires adaptées à leurs besoins spécifiques.
- Maintenir la vocation économique des zones d'activités en y interdisant le développement de logements.
- Conserver et valoriser les fonctionnalités économiques et les qualités paysagères des zones d'activités économiques, en particulier en s'appuyant sur les espaces verts généreux. S'appuyer sur la **qualité paysagère des zones d'activités économiques** pour développer leur attractivité.
- Développer une **offre de locaux adaptés à l'accueil de petites unités artisanales**. Encadrer et limiter les activités artisanales dans les secteurs résidentiels pour que celles-ci n'impliquent pas de nuisances pour les habitants.
- Envisager une potentielle extension de la ZAC de l'Aunaie, en lien avec les besoins identifiés par la Communauté de communes.



Vivre à Ballancourt : conforter la dynamique locale au service de la qualité de vie

Maintenir une dynamique commerciale, notamment par un travail sur les espaces publics

- Favoriser la **dynamique commerciale du centre-ville** en maintenant et développant la fonction commerciale ou de services sur les linéaires où celle-ci est présente (principalement rue du Général de Gaulle, rue du Martroy).
- S'appuyer sur le **réaménagement de la place de l'église** pour favoriser l'attractivité commerciale générale du centre-ville.
- Accompagner **l'offre commerciale de proximité du quartier de Turelle** en poursuivant l'amélioration de la qualité paysagère des espaces publics.
- Maintenir la **diversité de l'offre commerciale** de la commune (du commerce de proximité à la moyenne surface commerciale, en passant par le marché) pour une réponse adaptée aux besoins des habitants.
- **Améliorer l'accessibilité des commerces** par un aménagement des espaces publics qui favorise leur accès aux piétons et vélos, et mettre en œuvre une politique de stationnement adaptée (stationnement minute notamment).
- **Améliorer l'attractivité du marché** en développant son animation et son offre commerciale.



Répondre aux besoins en matière de communications numériques

- Accompagner et finaliser le développement de la **fibres optique** sur l'ensemble du territoire communal.
- Optimiser l'utilisation des emplacements existants pour l'amélioration de la **couverture en téléphonie mobile**. Dans le cas où les équipements existants seraient insuffisants, garantir un faible impact paysager de potentielles nouvelles antennes (notamment de téléphonie mobile), en empêchant leur implantation sur des sites exposés et/ou en les dissimulant au sein de dispositifs adaptés.



Vivre à Ballancourt : conforter la dynamique locale au service de la qualité de vie

Poursuivre l'amélioration de l'offre en équipements et l'adaptation de celle-ci aux besoins des habitants et au développement de la vie associative communale

- **S'appuyer sur l'offre en équipements de la ville** (médiathèque, écoles, pôle jeunesse, équipements sportifs...) pour favoriser la **convivialité** entre les habitants dans leur diversité et la vie associative de la commune.
- **Poursuivre l'amélioration de l'offre en équipements :**
 - Finaliser la réhabilitation et extension de la gendarmerie, répondre aux besoins en logement des gendarmes par la création d'une offre de logements sur le terrain à l'est de la gendarmerie.
 - Poursuivre l'amélioration de l'offre en équipements sportifs par l'extension du gymnase et par la création d'un terrain synthétique à la place du terrain d'entraînement.
 - Créer une maison de santé afin de permettre aux habitants de bénéficier d'une offre de santé diversifiée grâce à l'accueil de professionnels médicaux et paramédicaux.
 - Créer un pôle jeunesse rue des Ecoles afin de permettre aux jeunes Ballancourtois de bénéficier d'un lieu de convivialité, leur permettant de se rassembler.
 - Permettre une évolution du conservatoire au service de la qualité des conditions d'enseignement.
 - Envisager, en lien avec le réaménagement de la place de l'église, une réhabilitation de la mairie pour une amélioration du service pour les habitants.
- **Réduire l'impact énergétique des équipements actuels**, poursuivre la politique de rénovation thermique des équipements de la ville (renforcement de l'isolation, utilisation d'énergies renouvelables...)





Vivre à Ballancourt : conforter la dynamique locale au service de la qualité de vie

Poursuivre le développement des possibilités de déplacements non-motorisés

- Continuer à **développer le réseau de pistes cyclables** en collaboration avec la CCVE pour permettre une sécurisation et une facilitation des déplacements à vélo, notamment pour encourager une intermodalité avec la gare.
- **Créer de nouveaux parcs à vélo**, notamment au parc Imbert et à la gare ; intégrer les besoins en stationnement des cyclistes dans les nouvelles opérations de logement et dans les réaménagements d'espaces publics.
- **Offrir une plus grande place aux piétons dans les espaces publics de la commune**, et en particulier au sein du centre-bourg, notamment par la réfection des trottoirs de rues étroites et réduction de la vitesse des véhicules motorisés.
- **Valoriser les sentes et venelles** pour favoriser les déplacements des piétons à travers le centre-bourg, en valorisant leurs caractères spécifiques.
- **Maintenir la fonctionnalité des chemins pédestres**, notamment dans leur fonction d'espaces de promenade.



Aller vers une amélioration de la desserte de la commune par les transports en communs

- Poursuivre la lutte pour une **amélioration de la desserte de la commune par le RER D** au service des mobilités des habitants, en particulier vers et depuis Paris.
- Agir avec la Communauté de communes pour **favoriser les transports en commun de proximité**, en particulier pour permettre une mobilité des publics non-motorisés (scolaires, personnes âgées...).



Valoriser l'interaction entre espaces urbains et agricoles, prendre en compte les risques naturels et technologiques, limiter les nuisances

Les orientations de cet axe visent à **valoriser la relation étroite entre les activités humaines du territoire et son environnement naturel et paysager**.

En effet, une grande partie du territoire communal est occupé par des **espaces agricoles**. Le projet de territoire vise ainsi à **valoriser les activités agricoles** et à conforter leurs liens avec la fonction résidentielle du territoire, pour **développer une agriculture de proximité**, parfaitement intégrée.

De plus, avec le Plan de Protection des Risques d'inondations de la vallée de l'Essonne, les inondations dues aux ruissellement d'eau pluviales ou la présence d'anciennes cavités souterraines, la commune est concernée par d'importants **risques naturels**. À ceux-ci s'ajoutent des **risques technologiques** (dus à la présence d'anciennes activités industrielles polluantes) et des **nuisances**, liées notamment au trafic routier traversant les espaces urbains. Le projet de territoire entend ainsi **prendre en compte ces enjeux dans l'aménagement**.





Valoriser l'interaction entre espaces urbains et agricoles, prendre en compte les risques naturels et technologiques, limiter les nuisances

Pérenniser les fonctions et usages des espaces agricoles

- Répondre aux **besoins actuels et futurs des agriculteurs** pour le maintien et le développement de leurs exploitations ou pour l'adaptation des constructions à une évolution de leurs usages.
- **Préserver les accès et les chemins ruraux**, en particulier afin de ne pas entraver la **circulation des engins agricoles**. Assurer des maillages fonctionnels et cohérents.
- Permettre une **diversification des activités agricole** en fonction des besoins identifiés par les agriculteurs (chambres d'hôtes transformation des produits...).
- Favoriser une **agriculture de proximité** fondée sur le bénéfice réciproque des habitants et des producteurs, en particulier en encourageant le développement des circuits courts par le biais du marché.
- Assurer la **coexistence paisible de l'agriculture avec le voisinage** en préservant des espaces de transition entre les espaces agricoles et urbains.
- Conserver une activité agricole ou de loisirs de proximité sur le site du **poney-club** en conservant son caractère paysager.



Prendre en compte les risques à tous les niveaux de l'aménagement, du projet d'ensemble à la construction

- Prendre en compte les **risques naturels** dans les projets d'aménagement et dans les possibilités de construction, faisant l'objet d'un plan de prévention (les inondations de l'Essonne) ou non (cavités souterraines et ruissellement du ru de Ballancourt notamment).
- **Réduire le risque inondation** *via* un aménagement limitant fortement l'imperméabilisation des sols afin d'éviter une augmentation du risque d'inondations par ruissellement.
- **Moduler la constructibilité au sein des différents quartiers** de la ville en fonction de la connaissance des différents risques naturels et de l'expérience d'évènements ayant eu lieu sur le territoire.
- Porter attention aux **risques technologiques**, notamment les entreprises situées à proximité de la commune dans la Vallée de l'Essonne. Encourager et accompagner la dépollution du site Rodanet.



Valoriser l'interaction entre espaces urbains et agricoles, prendre en compte les risques naturels et technologiques, limiter les nuisances

Dans l'aménagement des espaces urbains, porter une ambition forte d'adaptation aux risques d'inondation, et une adaptation au changement climatique

- S'appuyer sur les **réaménagements de voiries et d'espaces publics** pour améliorer la gestion des eaux pluviales.
- Développer une politique d'aménagement des espaces urbains qui permette une anticipation des évolutions climatiques, et notamment des pics de chaleur. Pour cela, porter une ambition forte sur la limitation des **îlots de chaleur urbains**, en particulier par le maintien et/ou le développement d'un **couvert végétal important**. Cette ambition doit concerner autant l'espace public que l'espace privé, que ce soit au sein des nouveaux projets d'aménagement ou dans les quartiers existants. Conforter la présence de l'eau au sein des espaces urbains, notamment grâce à la **réouverture du ru de Ballancourt**.



Valoriser le paysage urbain des franges communales, notamment les entrées de ville

- Porter une attention particulière à la qualité paysagère des **entrées de ville** et leur intégration dans le grand paysage.
- Porter une attention particulière sur les secteurs d'entrée de ville nord et sud, sur la RD191. Garantir la préservation des principales caractéristiques paysagères du site du **poney-club**, en entrée de ville sud.
- Valoriser les **paysages de la vallée de l'Essonne**.
- Aménager des **transitions paysagères entre les espaces urbains et les espaces agricoles et naturels** (notamment les boisements du Mont), en particulier en garantissant une distance suffisante entre les constructions et ces espaces, ainsi qu'en soignant la qualité paysagère de ces espaces d'interface.



Valoriser l'interaction entre espaces urbains et agricoles, prendre en compte les risques naturels et technologiques, limiter les nuisances

Limiter les nuisances apportées par les déplacements routiers tout en prenant en compte les besoins de déplacements en voiture

- Favoriser une **réduction du trafic et des nuisances sonores rue de la Station** en poursuivant les mesures prises de réduction de la vitesse et de sécurisation des déplacements doux, ainsi qu'en envisageant la création, à terme, d'une déviation nord, devant permettre une nouvelle liaison entre la RD17 et la RD 191. Celle-ci permettrait de réduire le trafic dans la rue de la Station et s'inscrirait dans une logique globale, en lien avec les projets similaires concernant les communes d'Itteville et de Mennecy, d'amélioration des circulations et de limitation du trafic dans les centres urbains. En cas de projet, privilégier un aménagement limitant l'impact sur l'environnement et les nuisances sonores pour les riverains.
- Favoriser la création d'une ou plusieurs **aires de covoiturage** en collaboration avec la CCVE (potentiellement sur des parcs de stationnement existants) pour compenser en partie le déficit de transports en communs dont souffre la commune.
- Permettre le maintien d'une bonne capacité de **stationnement à proximité des pôles** d'équipements et de commerces de la commune, notamment en aménageant de nouvelles possibilités de stationnement en centre-ville.
- Poursuivre la création de **bornes de recharge des véhicules électriques** sur les parcs de stationnement public.










Permettre le maintien des activités situées à l'écart des espaces urbains tout en limitant leur impact sur l'environnement

- Pérenniser les activités de **paintball** au sud de la commune, par un dispositif réglementaire adapté et valorisant les caractéristiques paysagères de ce secteur boisé.
- Prendre en compte la présence de la **carrière** par des possibilités d'évolution adaptées des constructions et installations en fonction des besoins de l'activité.






 Cartographie de synthèse



Valoriser la qualité des espaces naturels

-  Préserver les espaces naturels de la commune ; valoriser les fonctions spécifiques de chaque type d'espace naturel pour le développement de la biodiversité à toutes les échelles
-  Valoriser les fonctions des espaces de nature et de promenade (Parc Imbert, bois du Mont notamment) comme lieux de respiration et de contact avec la nature
-  Conforter les continuités écologiques boisées
-  Valoriser la présence de l'Essonne et du ru de Ballancourt comme éléments structurants de la trame bleue au sein de la commune
-  Préserver la fonctionnalité des zones humides des étangs de la vallée de l'Essonne, ainsi que les espaces de ripisylve
-  Mettre en œuvre des continuités vertes, en particulier par la réouverture du ru de Ballancourt rue de l'Aunette
-  Porter une attention particulière à la valorisation des entrées de ville, en particulier les vues sur les grands paysages






Favoriser une agriculture de proximité

-  Pérenniser les fonctions et usages des espaces agricoles
-  Préserver les continuités écologiques agricoles par le développement d'une trame paysagère diversifiée (haies, bosquets...)
-  Améliorer l'attractivité du marché, notamment en favorisant son animation
-  Rendre accessible des espaces de nature et d'environnement à tous les habitants, en particulier grâce à la création et l'extension des jardins familiaux et vergers publics
-  Conserver une activité agricole ou de loisirs de proximité sur le site du poney-club en conservant son caractère paysager


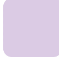

Valoriser les espaces urbains

-  Préserver l'environnement naturel et paysager des quartiers dans leur diversité ; porter une ambition forte sur la limitation de l'imperméabilisation des sols, mais également le maintien d'un couvert végétal.
-  Mettre en œuvre le réaménagement de la place de l'église pour en faire le véritable cœur du centre-bourg de la ville
-  Mettre en œuvre une opération de logement bien intégrée dans le paysage et limitant autant que possible l'imperméabilisation des sols pour une bonne gestion des eaux pluviales
-  Valoriser le patrimoine du territoire à ses différentes échelles





S'appuyer sur les principales polarités de la commune

-  Favoriser la confortation des fonctions de centralité du centre-bourg et du quartier de Turelle
-  Favoriser le développement d'une polarité secondaire nouvelle autour de la gare
-  Conforter les liens entre les polarités de la commune, notamment en poursuivant la valorisation des espaces publics
-  S'appuyer sur l'offre en équipements de la ville pour favoriser la convivialité entre les habitants dans leur diversité et la vie associative de la commune
-  Améliorer l'offre en équipements en complétant l'offre (pôle jeunesse, maison médicale) ou en procédant à des réhabilitations (gymnase, gendarmerie, terrain de football synthétique)
-  Articuler l'offre commerciale de la commune à ses différentes échelles pour une réponse adaptée aux besoins du quotidien des habitants
-  Envisager une potentielle extension de la ZAC de l'Aunaie, en lien avec les besoins identifiés par la Communauté de communes

Accompagner les activités économiques

-  Accompagner les activités économiques des zones d'activités économiques des Gros par des dispositions réglementaires adaptées
-  Prendre en compte la présence de la carrière par des possibilités d'évolution adaptées des constructions et installations
-  Pérenniser les activités de paintball au sud de la commune tout en valorisant les caractéristiques paysagères de ce secteur boisé

Conforter les possibilités de déplacement

-  Poursuivre la lutte pour une amélioration de la desserte de la commune par le RER D au service des mobilités des habitants, en particulier vers et depuis Paris
-  Restaurer les voiries en faveur d'une fluidification des circulations, d'une réduction des nuisances et une facilitation des circulations douces
-  Encourager la création, à terme, d'une déviation nord, devant permettre une nouvelle liaison entre la RD17 et la RD 191, permettant de réduire le trafic dans la rue de la Station. Privilégier un aménagement limitant l'impact sur l'environnement et les nuisances sonores pour les riverains
-  Créer de nouveaux parcs à vélo, notamment au parc Imbert et à la gare